

qu'avec les Polonois. C'est cependant à l'Empereur que la France s'en prend de tout ce qui est arrivé en Pologne; mais pense-t-elle en imposer à toute l'Europe, en couvrant ses vûes par un prétexte si frivole? La vacance du Trône de Pologne n'est qu'une occasion dont elle se saisit, pour mettre à exécution les vastes projets qu'elle méditoit auparavant, & qu'elle avoit préparés de longue main. Tant que la France ne s'étoit point relevée des pertes de la dernière guerre, elle affectoit à faire paroître des dispositions pacifiques, mais sans perdre jamais de vûe son objet favori, d'élever sur les ruines de l'Auguste Maison d'Autriche une Puissance formidable à toute l'Europe. L'extension des limites du Royaume lui avoit attiré trop d'ennemis sous le feu Roi, pour se servir de ce moyen. Elle en trouvoit un autre plus caché, mais non pas moins sûr pour parvenir à ses fins, & c'est à ce dernier qu'elle a crû devoir s'attacher. La Maison d'Autriche est accoutumée à combattre pour la liberté de l'Europe. Sa Puissance étoit un obstacle incommode que la France trouveroit toujours en son chemin, lorsqu'elle voudroit mettre exécution à ses vastes desseins. Pour franchir cette barrière, il falloit ou s'emparer d'une partie des Etats héréditaires de l'Empereur, à quel prix & par quelle voye que ce fut, ou il falloit préparer les choses pour leur démembrement. Tel étoit le motif qui a engagé la France long-tems avant la vacance du Trône de Pologne, à rennir Ciel & Terre, contre l'ordre de succession établi dans l'Auguste Maison d'Autriche. L'Empereur avec justice auroit pû s'attendre au réciproque des garanties, dont par la Quadruple-Alliance il s'étoit chargé pour le bien de la tranquillité publique. La France non contente de refuser durant le Congrès de Soissons une réciprocité si juste, s'éleve par tout contre